

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 février 2021

CP2021_02_11
id. 5587

Le 16 février 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Sont représentés :

M. DEPRINCE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2021-2023
AVEC MONTAUBAN SERVICES
PLATE FORME MOBILITÉ**

La mobilité est un des principaux freins à l'accès et/ou le retour en emploi des personnes en difficulté.

Depuis sa création en janvier 2013, le Département soutient la plateforme de mobilité portée par l'association Montauban Services. Elle s'adresse à des personnes en reprise d'emploi ou de formation rencontrant des difficultés de mobilité. Elle propose la location de véhicules 2 ou 4 roues, l'accès à des diagnostics de réparation et met en place des ateliers de pré-code pour préparer les publics en difficultés de compréhension sur la préparation du code.

L'accompagnement effectué par la plateforme mobilité est en augmentation :

- location 2-4 roues : 106 personnes en 2017, 117 personnes en 2018 et 124 personnes en 2019
- les diagnostics réparations en partenariat avec des garages du territoire : 24 personnes en 2017, 53 personnes en 2018 et 67 personnes en 2019
- les ateliers pré-code : 6 personnes en 2017 et 2018 et 14 personnes en 2019

L'accompagnement des personnes qui bénéficient d'une location, a vocation après un diagnostic mobilité, à trouver une solution immédiate pour permettre l'accès à l'emploi ou à la formation, mais également une solution de mobilité pérenne. Pour 63 % la solution trouvée relève de l'achat d'un véhicule (financé sur des fonds propres des personnes, par des aides de la caisse d'allocations familiales ou du fonds d'accès et de retour à l'emploi du Département), d'une réparation pour 12 %, d'un rapprochement domicile-travail pour 9 %, et du co-voiturage ou prêt de véhicule familial.

La collectivité continue à soutenir cette action financée par le fonds social européen et inscrite dans le pacte territorial d'insertion. Une convention de partenariat permet de définir et préciser les conditions de collaboration entre le Département et Montauban Services dans le cadre du dispositif FARE 82 (fonds d'accès et de retour à l'emploi du Département). Les dispositions de la convention sont sans incidence financière pour la collectivité pour 2021, sachant que la prochaine programmation du fonds social européen sera sollicitée pour les années suivantes.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et telle que présentée en annexe, la convention de partenariat « plate forme mobilité » pour la période 2021-2023 à conclure entre le Département de Tarn-et-Garonne et l'association Montauban Services définissant et précisant les conditions de collaboration dans le cadre du dispositif fonds d'accès et de retour à l'emploi ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC